

## COMMUNE DE SAHUNE

### COMPTE RENDU - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2021

#### ORDRE DU JOUR :

- Vote comptes gestion et administratif 2020 et délibérations,
- Vote budget 2021,
- Délibération affectation résultat 2020
- Délibération mise en route marché producteurs
- Délibération devis relevé géomètre zone Reillane
- Délibération devis architecte réaménagement 1<sup>er</sup> étage mairie et cantine
- Délibération devis architecte réaménagement vestiaires stade
- Délibération devis peintures école Vieux Village
- Programme travaux voirie 2021
- PLU avis CDPENAF et ETAT
- Projet Maison France Service
- Travaux en cours
- Questions diverses

Le Maire accueille les conseillers et les remercie de leur présence.

Christine DUMOTIER est absente excusée. *Henri GRAUGNARD est désigné secrétaire de séance*

Le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Durée amortissements frais études schéma assainissement,
- Demande subvention amendes police pour création ralentisseurs et acquisition barrières et poteaux,
- Approbation devis étude urbanisation zone Reillane
- Autorisation électrification bâtiment sans autorisation d'urbanisme

Les Conseillers acceptent à l'unanimité

Christine DUMOTIER est absente excusée. *Henri GRAUGNARD est désigné secrétaire de séance*

0 – Approbation compte rendu CM du 1<sup>er</sup> mars 2021

Le compte rendu du CM de mars est approuvé à l'unanimité

0-1 – Délibération / durée amortissement frais études schéma assainissement et subventions perçues à ce titre :

Sur les conseils du Trésorier, Il est proposé aux élus de fixer la durée d'amortissement des frais d'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement et des subventions perçues à ce titre aux comptes 1313 et 1316 à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Décision adoptée à : l'unanimité

0-2 – Délibération / Demande subvention amendes police pour création ralentisseurs et acquisitions barrières, poteaux et miroir sécurité :

Sur proposition du Maire, il est décidé de procéder aux aménagements et acquisitions suivants :

Création de 2 ralentisseurs au niveau de la ferme route des Hermasses, acquisition de barrières et poteaux pour remplacement dans la traversée du village et acquisition de miroir de sécurité.

L'ensemble de ces prestations sera présenté au subventionnement au titre des amendes de police.

Décision adoptée à : l'unanimité

### 0-3 – Délibération / Approbation devis pour urbanisation zone Reillane :

Le Maire rappelle l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme décidé par le conseil municipal en date du 7 décembre 2020. Il rappelle également l'opération d'aménagement prévue au PLU sur la zone urbanisable « AU » de « Reillane » et précise qu'il peut, dès à présent, être envisagé de donner mission pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation des infrastructures de cette future urbanisation d'ensemble. Pour ce faire, il présente l'offre des cotraitants Urbarchi, Architecte urbaniste, Mandataire et CEREQ bureau d'études qui proposent une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure comprenant l'établissement de l'avant-projet, avec dépôt de permis d'aménager, jusqu'à la réception des travaux d'infrastructure pour la somme de 18000.00€ HT. Etant précisé qu'un relevé topographique, des études géotechnique et hydrologique seront nécessaires et ne sont pas compris dans la prestation.

Il est proposé aux élus d'approuver les études et travaux préalables nécessaires à l'urbanisation de la zone de Reillane et d'accepter la proposition des bureaux d'études Urbarchi et Cereq pour la somme de 18 000.00€ HT.

Décision adoptée à : l'unanimité

### 0-4 – Délibération / Autorisation électrification bâtiment sans autorisation urbanisme :

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu une demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité pour alimenter le bâtiment existant quartier Perreras. Il est proposé aux élus de valider ce projet qui ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme et dont le coût sera directement répercuté sur le demandeur par le SDED

Décision adoptée à : l'unanimité

### 1 - Vote comptes gestion et administratif 2020 et délibérations:

Vote des comptes administratif et gestion 2020 : Le compte administratif 2020 présenté par le Maire, et le compte de gestion du Trésorier, parfaitement concordants, sont adoptés à l'unanimité. Les résultats au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 280 029.81€
Section d'investissement	- 150 110.91€

### 2 – Vote du Budget :

Vote du Budget 2021 : Le budget proposé pour 2021 équilibré à la somme de 523 549€ en fonctionnement et à la somme de 425 950€ en investissement est adopté à l'unanimité.

Les investissements prévus pour 2021 sont : Finalisation du document d'urbanisme (PLU), Aménagement d'un local rangement à la maternelle, Restauration d'un muret sur le sentier de « l'église », Remplacement de portes et fenêtres aux vestiaires du stade, Acquisition de jeux pour jardin enfants, de composteurs, d'un lot de tables et bancs pour festivités, restauration de registres paroissiaux, défibrillateur, Aménagement logement au 1<sup>er</sup> étage de la mairie...

### 3 – Délibération affectation résultat 2020 :

L'affectation des résultats 2020 est acceptée, à l'unanimité, pour 153 316.90€ en report excédentaire de fonctionnement, pour 126 712.91€ en affectation à l'investissement et pour 150 110.91€ en report déficitaire d'investissement.

#### 4 – Délibération / Mise en route marché producteurs :

Le Maire propose aux conseillers de prévoir dès à présent la mise en route du marché pour la saison à venir. Il invite les conseillers à délibérer sur les dates d'ouverture et clôture de ce marché ainsi que sur les tarifs à appliquer. Pour 2021, la date d'ouverture du marché est fixée au 12 mai, la date de fermeture au 29 septembre. Les tarifs restent inchangés.

Décision adoptée à : l'unanimité

#### 5 – Délibération / Relevé Zone « AU » Reillane devis géomètre :

Pour faire suite à la décision de confier la maîtrise d'œuvre de la réalisation des infrastructures de la future zone d'urbanisation d'ensemble au quartier de Reillane, le Maire présente un devis de géomètre afin établir un relevé topo complet avec implantation des réseaux de la zone constructible de Reillane et pour un montant de 2400€ TTC et propose aux élus de valider ce devis.

Décision adoptée à : l'unanimité

#### 6 – Délibération devis architecte réaménagement 1<sup>er</sup> étage mairie et cantine au 2<sup>ème</sup> étage

Dans le cadre du projet de réaménagement d'un logement au 1<sup>er</sup> étage et d'une cantine au 2<sup>ème</sup> étage évoqué lors du précédent conseil, des devis ont été demandés à Mr Brazzi. Ils s'élèvent à la somme de 2200 € pour le logement et 1600€ pour la cantine. Il est demandé aux élus de se prononcer sur la suite à donner à ces propositions. Après discussion, il est décidé : concernant la cantine, de ne pas retenir le devis d'aménagement de Mr Brazzi et de contacter un prestataire plus spécialisé pour les collectivités, concernant le logement, de consulter d'autres architectes pour l'aménagement, étant précisé qu'en fonction des réponses obtenues, un accord de principe est donné au devis de Mr Brazzi s'élevant à 2200€.

Décision adoptée à : l'unanimité

#### 7– Délibération devis architecte réaménagement vestiaires stade :

Il est proposé aux élus de se prononcer sur la suite à donner au devis présenté par l'architecte qui a préparé l'avant-projet de réaménagement des vestiaires du stade.

Il est décidé d'inscrire la somme de 2700 € due à l'architecte au budget 2021. Le projet global, si les financements sont obtenus, pourrait être réalisé en 2022.

Décision adoptée à : l'unanimité

#### 8 – Délibération devis peintures école Vieux village :

Le Maire présente le devis établi pour la somme de 5257€ TTC comprenant les peintures des murs, plafonds, portes, fenêtres,...de la salle de classe, salle informatique et réserve.

Il précise que ces travaux nécessitent un gros travail de rangement préalable et pourraient être réalisés pendant les congés d'été. Il est proposé aux élus de valider le devis.

Décision adoptée à : l'unanimité

#### 9 – Programme travaux voirie 2021 :

Le programme de travaux de voirie pour 2021 a été établi avec le technicien de la Cté de Communes. L'estimation totale dépasse l'enveloppe attribuée à la commune. Les élus choisissent de laisser au programme les travaux à réaliser sur la montée du château et le chemin du palais. Il est évoqué l'idée de financer une partie des travaux prévus directement par le budget communal. La décision sera prise en fonction du devis actualisé par la CCBDP.

Décision adoptée à : l'unanimité

#### 10 – PLU CDPENAF et ETAT :

Le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal en date du 7 décembre 2020 a été présenté aux personnes publiques associées, y compris le passage en commission CDPENAF. Les avis sont, dans l'ensemble, favorables, avec toutefois certaines recommandations.

#### 11 – Projet Maison France- Service :

Plusieurs rencontres entre les Sous-Préfets, les responsables d'Aventic, Gestionnaire actuel de la maison des services, la Cté de Cnes et la commune ont eu lieu. Il en est ressorti que le site de Sahune est retenu pour devenir une Maison France Service (MFS). Toutefois, il reste à finaliser le plan de financement. Ce projet devra aboutir d'ici la fin de l'année afin de prendre le relais de la Maison de Services Au Public (MSAP).

#### 12 – Travaux en cours:

- Aménagement du local rangement à l'école maternelle : l'artisan interviendra aux vacances de printemps ou d'été.
- Eau Asst Quartier Moulin : le projet suit son cours le bureau d'étude établi le projet pour procéder à la consultation des entreprises.
- Trx captage de Gournier : le devis de clôture du périmètre immédiat a été accepté, les subventions sont accordées, les travaux devraient être réalisés avant l'été.

#### 13 – Questions diverses :

Camping : Le gérant ouvrira comme prévu début mai, si les conditions sanitaires le permettent.

#### Compte Rendus diverses réunions :

SIVOSOC : les représentants de la commune ont participé à la réunion de votre du Budget du syndicat. La participation communale reste fixée à 6.50 euros par habitant en 2021, elle sera sans doute augmentée en 2022.

#### PNR :

Les élus représentants au PNR ont participé aux commissions Sports Nature, Agro pastoralisme, Forêts, Pleine nature...

Il est a noté que la sur-fréquentation de quelques sites des baronnies provençales : Gorges du Toulourenc, Méouge, Léoux....., l'embroussaillage des forêts, le « partage » des sentiers et le comptage des randonneurs, vététistes,..... ont été évoqués

CCAS : Une 1er réunion du nouveau Centre Communal d'Action Sociale s'est tenue afin d'évoquer les dossiers communaux en cours.

La séance est levée à 24 H 10